



Communiqué de presse du 4 février 2013

Prise de position commune concernant l'intégration professionnelle des jeunes personnes avec handicap

L'entrée dans le monde du travail doit être possible pour tous

insieme Suisse, l'association Cérébral Suisse et Procap Suisse ont produit une prise de position commune au sujet de l'accès pour toutes les jeunes personnes avec handicap aux écoles et filières de formation professionnelle. Ce papier revendique plus d'autonomie et une meilleure intégration sociale. Les droits des jeunes personnes avec handicap ne doivent aucunement dépendre de considérations en lien avec des questions de rentabilité.

La transition entre l'école et le monde professionnel est un passage crucial pour tous les jeunes, durant lequel ils rencontrent de nombreux défis et ont besoin de soutien et d'encouragement ciblé. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes personnes avec handicap qui vont au-devant d'obstacles supplémentaires et de contraintes que ne connaissent pas les personnes sans handicap. Les trois organisations de défense des droits des personnes avec handicap insieme Suisse, l'association Cérébral Suisse et Procap Suisse ont senti un réel besoin d'action dans le domaine de la formation et de l'intégration des jeunes personnes avec handicap. En 2011, elles ont donc lancé la pétition « Formation pour tous – aussi pour les jeunes handicapé-e-s » que 100'000 signatures sont venues soutenir. La réponse du Conseil fédéral aux préoccupations soulevées dans cette pétition est toujours en suspens.

Exigences communes pour les trois organisations

Dans un papier de position, les trois organisations ont mis leurs exigences et revendications en commun, insistant sur les difficultés auxquelles sont confrontées les jeunes handicapé-e-s lors de la transition de l'école vers l'emploi, durant leur formation professionnelle et au moment de leur intégration dans le marché du travail.

- Les jeunes handicapé-e-s doivent pouvoir bénéficier eux-elles aussi des offres de transition préparant à la vie professionnelle, après avoir suivi l'école obligatoire.
- Les formations existantes (apprentissage, formation élémentaire AI, formation pratique INSOS) doivent être conçues de manière à permettre à toutes les jeunes personnes avec handicap de se former. Une réduction de la durée de formation pour les jeunes handicapé-e-s à un an réduit d'autant les chances d'atteindre une égalité dans ce domaine.
- Des initiatives et des mesures doivent être prises afin que les employeurs acceptent de créer des postes pour certaines activités simples sans grandes obligations et que le marché du travail soit ainsi plus ouvert. Le droit à une rente et un soutien en matière de formation professionnelle doivent également être garantis lorsque les exigences d'un emploi à long terme ne peuvent être remplies.

Le papier de position intitulé « De l'école au métier. Nos exigences pour permettre aux jeunes handicapés d'accéder au monde du travail » peut être téléchargé sur les sites Internet des trois organisations précitées ou obtenu en version imprimée auprès d'insieme

Suisse, Case postale 6819, 3001 Berne, Tél. 031 300 50 20, sekretariat@insieme.ch

Pour toute information complémentaire :

- Christa Schönbächler, Codirectrice d'insieme Suisse, portable 078 936 27 24
- Martin Boltshauser, Responsable du Service juridique de Procap Suisse, portable 079 344 41 68
- Edith Bussard, Responsable de la Communication de l'association Cérébral Suisse, portable 079 471 73 25